



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/236
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société TOTEM France dont le siège social est situé 132 avenue de Stalingrad - 94800 VILLEJUIF, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro SIREN 833 460 918, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-307 le 20 octobre 2022, portant sur la dépendance du domaine public située Route du Belvédère, Lieu-dit Sourdeval, sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval, en vue d'y exploiter une antenne-relais.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'article L.2122-1-1 n'étant pas applicable lorsque le titre d'occupation est destiné à l'installation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain brut d'une superficie de 592 m² environ située Route du Belvédère, Lieu-dit Sourdeval, sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval.

Durée de la convention : cinq (5) ans à compter du 1^{er} octobre 2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-307 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.